



PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil communal
du mercredi 1^{er} octobre 2025

N°41/2021-2026

Présidence de **Mme Aliénor VAUTHEY**

Le Conseil communal siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil, dans la salle Agora du Cube à Morges.

99 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués.

72 sont présents au moment de l'appel.

27 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et conseillers excusé·e·s : BALLY Marc, BRUHWILER Lucas, CLAVADETSCHER Alma, CIGNETTI Marco, CORNUT Vincent, DA ROCHA Patricia, FEHLMANN Sacha, GANNA Alexandre, GILLIARD Bertrand, KALMS Rosella, KUBLER-GONVERS Dominique, LANGONE Clémence, MONNEY Bastien, MORISETTI Jean-Pierre, OZBATUR Ertan, REY Lucien, REYNOLDS Michel, ROBERT Camille, THULER Jean-Bernard, TIECHE Marc-Alain, VAILLANT Mihaela, VELINI Maria Grazia

Sont arrivé·e·s après l'appel : BUSSLINGER Jean-Hugues, DUC Vincent, ELSIG Céline, GASKELL Veronica, SAARBACH William

DOCUMENTS EN MAINS DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

- Ordre du jour ;
- Procès-verbal de la séance du 3 septembre 2025 ;
- Préavis N° 26/10.25 – Budget de l'exercice 2026 (envoi séparé)
- Préavis N° 28/10.2025 – Elaboration du Plan climat de la Ville et réponse à la motion du groupe des Vert·e·s « L'urgence climatique à Morges, c'est maintenant ! » et au postulat du groupe PLR « De l'air pour les Morgiens, de l'hydrogène pour la mobilité et pourquoi pas pour les bâtiments », ainsi qu'au postulat du parti Vert'libéral « Alignement des objectifs communaux avec les cibles cantonales et fédérales » ;
- Préavis N° 29/10.25 – Demande d'un crédit de CHF 924'300.00 TTC subventions et participations non-déduites, pour la réfection partielle du chalet d'alpage de la Burtignière ;
- Rapport de commission N° 13/10.25 – Politique de l'activité physique et du sport : présentation du Plan directeur et Plan d'actions 2025-2030, création d'un poste de chargé·e de projet Activité physique et sport populaire, réponse au postulat « Equité sportive à Morges : pour une meilleure prise en compte des attentes de la population » - Rapport de majorité et de minorité ;
- Rapport de commission N° 24/10.25 – Arrêté d'imposition pour l'année 2026 ;
- Communication N° 27/10.25 – Communication sur l'intercommunalité ;
- Communication municipale N° 30/10.25 – Stratégie d'affectation des locaux scolaires sur le site de Beausobre ;
- Réponse écrite aux questions de M. Matthias Blume concernant le bruit routier.

Mme la Présidente Aliénor VAUTHEY annonce une modification de l'ordre du jour, au point 10, une interpellation intitulée « Quelle posture de la Municipalité face à la fermeture annoncée des Ateliers du Relais ? » a été déposée par le groupe PSIG et sera développée.

La parole n'est plus demandée et l'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 septembre 2025

Le procès-verbal est approuvé sans remarque, à une majorité évidente moins 5 abstentions.

2. Démission d'une Conseillère communale

Mme la Présidente Aliénor VAUTHEY lit la lettre de démission de Mme Nadège ESMEL du groupe PLR qui est entrée au Conseil communal le 10 juin 2021. Mme Esmel est remerciée pour son engagement.

3. Communications du Bureau

Mme la Présidente Aliénor VAUTHEY annonce quatre communications :

- **1^{ère} communication** : ce dimanche 28 septembre, deux élèves du Gymnase de Morges et leur enseignant sont venus observer le dépouillement des votations. Les membres du Bureau ont pu leur expliquer les différentes étapes du processus, de la réception des enveloppes à la rentrée des résultats. Les élèves se sont montrés très intéressés et ont posé de nombreuses questions.
Le Gymnase a par ailleurs organisé de son côté un vote fictif sur deux objets cantonaux, soit l'initiative et le contre-projet « Sauvons le Mormont » et la facilitation des droits politiques communaux pour les étrangères et étrangers, avec entre autres du matériel prêté par la Commune. À cette occasion, il a procédé à son propre dépouillement dans l'enceinte du gymnase ; l'expérience sera toutefois répétée en novembre, avec cette fois un dépouillement « officiel » qui aura lieu dans les locaux de l'Hôtel de Ville, avec l'aide des membres du Bureau. Le Bureau se réjouit de cette expérience, qui contribue à sensibiliser les jeunes Morgiens et Morgiennes à l'exercice de leurs droits politiques.
- **2^{ème} communication** : au cours du mois écoulé, plusieurs d'entre vous avez signalé avoir reçu des mails suspects émanant d'adresses de membres du Conseil. Ces mails, qui contiennent des liens frauduleux ou des appels à envoyer de l'argent, doivent être ignorés. Je rappelle à cet effet quelques mesures de sécurité qu'il est important de prendre pour éviter l'hameçonnage : n'ouvrez jamais des liens ou des pièces jointes provenant de mails suspects. Pour protéger votre propre adresse mail, assurez-vous d'avoir un mot de passe fort, c'est-à-dire long et aux caractères variés, qui soit différent pour chaque service que vous utilisez, et activez l'authentification en deux étapes. En cas de problème, une page du site de la Confédération intitulée « Mon compte a été piraté – que faire ? » vous informera sur la marche-à-suivre.
- **3^{ème} communication** : lors de notre dernière séance, une Conseillère a souhaité savoir s'il était possible de mettre en place une mesure permettant d'indiquer clairement à la population que toute enveloppe de vote déposée après 11h à la Commune ne sera pas prise en compte. Une solution a été testée dès ce dimanche de votations : au moment d'aller chercher les dernières enveloppes à 11h, notre huissier place sur la boîte aux lettres un panneau indiquant clairement que les votations sont désormais fermées.

- **4^{ème} communication** : pour rappel, en raison du Mémorial Arthur Gander, la prochaine séance de notre Conseil aura lieu non pas la première semaine de novembre, mais la seconde, soit le mercredi 12 novembre.

4. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce huit communications dont deux ont été transmises par écrit, elle lit les deux premières.

- **Smartvote pour les élections communales 2026**

Nous vous informons que la Municipalité a décidé de proposer l'offre smartvote pour les élections communales de 2026.

Avec la plateforme en ligne smartvote (www.smartvote.ch) les électeurs et électrices ont la possibilité, à l'aide d'un questionnaire, de comparer leurs positions sur des sujets politiques avec celles des candidat·e·s afin d'établir une recommandation de vote.

La plateforme est gérée et développée par Politools, une association à but non lucratif et politiquement neutre, dont le siège est à Berne.

Smartvote joue un rôle important dans l'information des électeurs et électrices avant les élections. En plus de proposer des recommandations de vote, la plateforme met à disposition des visualisations claires et attractives, comme les graphiques smartspider qui représentent de manière comparable les positions politiques des candidat·e·s et des votant·e·s, offrant ainsi une précieuse aide à l'orientation.

Depuis 2003, smartvote a mis ses services à disposition de toutes les élections fédérales, et d'environ 300 élections communales et cantonales. Pour beaucoup de citoyen·ne·s, la plateforme est une source d'informations supplémentaire utile en amont des élections :

- plus d'un électeur sur 5 utilise smartvote pour bénéficier d'un aperçu des candidat·e·s se présentant aux élections.
- smartvote est également devenu un outil apprécié par les candidat·e·s pour se présenter aux électeurs et électrices, avec un taux d'utilisation moyen de 70 à 80%

Au niveau communal, smartvote a été de plus en plus sollicité ces dernières années. Accompagnant notamment les élections des villes de Genève, Berne, Neuchâtel, Bienne, Fribourg et désormais plusieurs villes vaudoises pour 2026.

Ceci peut ainsi encourager la participation aux élections communales. Ce système semble faire ses preuves puisqu'environ 1/5 des électeurs et électrices utilisent smartvote et cela a généré plus de 2 millions de recommandations de vote lors des dernières élections fédérales.

Pour Morges, la plateforme d'aide au vote est mise à disposition pour les élections suivantes :

- Élections au Conseil communal (8 mars 2026)
- Élections à la Municipalité (8 et 29 mars 2026)

Le questionnaire contiendra au moins 30 questions qui concerneront l'actualité politique de la Ville de Morges. Lors de l'élaboration du questionnaire, une concertation sera établie avec le Greffe municipal, les partis politiques ainsi que d'autres partenaires de la société civile. La

formulation finale du questionnaire ainsi que sa mise en place définitive incombent cependant uniquement à l'équipe de smartvote pour des raisons de neutralité politique.

- **Congé maternité de Mme la Municipale Laetitia Morandi et organisation temporaire de la Direction Bâtiments, sports et domaines en son absence**

La Municipalité a le plaisir de vous informer que Mme Laetitia Morandi, Municipale en charge de la Direction Bâtiments, sports et domaines, attend un heureux événement et sera donc absente sur la période allant de mi-novembre 2025 à février 2026.

Dans cet intervalle, M. Jean-Jacques Aubert, suppléant de Mme Morandi, assumera le rôle de remplaçant politique et veillera à la continuité des projets et principales représentations, en étroite collaboration avec les services communaux et la Municipalité. À cette fin et en vue de couvrir partiellement la surcharge de travail que cela représentera pour M. Aubert sur cette période particulière, la Municipalité a décidé de lui octroyer le 20 % vacant de l'enveloppe RH municipale entre novembre 2025 et février 2026.

La Municipalité est convaincue que l'organisation mise en place garantira la poursuite quotidienne des travaux de la Direction ainsi que la représentation de la Municipalité au sein des instances intercommunales et associatives tout en permettant d'assurer le suivi des projets majeurs de la législature.

La Municipalité formule ses meilleurs vœux à Mme Morandi, elle lui souhaite de pouvoir profiter pleinement de ce moment précieux.

- **Mise à l'enquête publique pour la revitalisation des hauts-marais de Praz-Rodet et de la Burtignière**

Mme la Municipale Laetitia MORANDI lit la communication suivante :

La Municipalité vous informe de la prochaine mise à l'enquête publique du projet de revitalisation des hauts-marais de Praz-Rodet et de la Burtignière. Ce projet de revitalisation écologique, porté par la Direction générale de l'environnement de l'État de Vaud, est relatif aux parcelles N° 3009 et 3010, propriétés de la Ville de Morges sur la commune du Chenit. À ce titre, la Ville est signataire des plans d'enquête, bien que le projet soit lui-même conduit par les services cantonaux.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan d'action Biodiversité du Canton de Vaud et répond aux exigences légales de protection des biotopes d'importance nationale. Il vise à restaurer la structure et le fonctionnement écologique de ces milieux fortement dégradés par des décennies de drainage, d'exploitation de la tourbe et d'enfrichement.

Les hauts-marais jouent un rôle écologique essentiel. Ils contribuent à la régulation du cycle de l'eau, à la filtration naturelle des polluants, à la prévention des inondations, à la séquestration du carbone et à la conservation d'une biodiversité spécifique, aujourd'hui gravement menacée.

Le projet prévoit une mise en œuvre progressive, avec un premier volet de mesures prioritaires planifié pour l'automne-hiver 2025-2026. Ces interventions incluent notamment le comblement des fossés avec un mélange de sciure et de copeaux, le recouvrement des palissades par de

la tourbe prélevée sur place et l'installation de petits barrages semi-perméables de type « castor » qui permettront le ralentissement du flux et un blocage de l'érosion.

Le montant estimé des travaux s'élève à environ CHF 500'000.00, intégralement financés par le Canton de Vaud et la Confédération.

La Ville de Morges considère de sa responsabilité de contribuer activement à la préservation des biens naturels communs. Cette démarche s'inscrit dans la continuité de nos engagements en matière de durabilité et de préservation de la biodiversité.

Le dossier technique complet est annexé à la mise à l'enquête, qui sera publiée prochainement par la Commune du Chenit.

- **SPARK-1110**

Mme la Municipale Laetitia MORANDI lit la communication suivante :

La Municipalité a le plaisir de vous informer que le concept SPARK, lieu éphémère de culture et de sport urbain prendra provisoirement place cette fin d'année sur le territoire morgien.

Géré par l'association Spark/Innov'Action, SPARK-1110 ouvrira ses portes le 27 octobre dans l'ancienne halle IVECO située à la rue de Lausanne 49. Un riche programme sportif et culturel, élaboré en étroite partenariat avec les Offices des sports, de la culture et de la cohésion sociale, permettra à toutes et tous de découvrir un grand nombre d'activités, mais également de profiter de ce lieu de rencontre pour échanger. De nombreuses autres parties prenantes morgiennes se sont déjà associées et soutiennent ce concept innovant.

Ce projet contribue à la fois aux objectifs de la nouvelle politique de l'activité physique et du sport, que ce soit en favorisant l'accès à la pratique pour toutes et tous et en encourageant le mouvement, de la politique culturelle en contribuant à faire découvrir la culture urbaine à de nouveaux publics, ainsi qu'aux missions de la politique de la cohésion sociale à travers les axes de la promotion de la santé et du vivre ensemble. Cet ensemble d'activités complètera également l'offre sportive hors murs proposée par Espace Couvaloup.

Après 6 éditions successives en plein air accueillies par les Villes de Renens, Yverdon, Moudon, Aigle, Vevey ou encore la Vallée de Joux, c'est la première fois que SPARK prendra ses quartiers sous toit. La Municipalité remercie chaleureusement les différentes parties prenantes, notamment le propriétaire des lieux qui a permis de concrétiser ce projet sur 2025 pour une durée limitée. La pérennisation d'un tel lieu favorisant la pratique du mouvement, le bien-être et le vivre ensemble, dépendra des ressources humaines de l'Office des sports.

Pour des informations détaillées et prendre connaissance du programme qui sera publié mi-octobre, la Municipalité vous invite à consulter la page web : spark-vaud.ch

- **Mois du Climat 2025**

M. le Municipal Vincent JAKES lit la communication suivante :

La Municipalité a le plaisir de vous annoncer la tenue du « Mois du Climat », organisée par l'Office de la durabilité et prenant place sur l'ensemble du mois de novembre à venir. Le Mois du Climat consiste en un programme événementiel ayant trait à sensibiliser la population

morgienne aux enjeux et pratiques de la durabilité par le biais de visites, ateliers et autres activités gratuites. Celles-ci seront animées par de nombreux partenaires locaux tant associatifs que privés.

Les événements prévus visent ainsi à favoriser l'appropriation citoyenne des objectifs climatiques définis par la Ville dans son Plan climat, en mettant particulièrement l'accent sur les thématiques qui la concernent directement, comme la consommation de biens et de services.

Le programme prévoit environ deux activités par semaine, tout au long du mois de novembre, ainsi qu'une exposition à l'Espace 81. Le lancement aura lieu le samedi 1^{er} novembre, avec une journée consacrée au réemploi. Le Repair Café fera découvrir pour l'occasion des méthodes de réparation créatives, notamment un atelier Kintsugi, technique japonaise de recollage à l'aide de poudre d'or. La thématique de la consommation sera explorée plus en avant au cours du mois avec un atelier zéro déchet, une table ronde sur l'alimentation durable, et un atelier de sensibilisation aux impacts du numérique.

Des visites guidées pour redécouvrir le territoire morgien sont également prévues. Une balade sur l'infiltration de l'eau en ville menée par Pierre Corajoud, et une visite architecturale de la cour rénovée du collège de Chanel. En parallèle, un livret de chasse au trésor sera proposé aux familles curieuses des secrets du parc arboré morgien.

Finalement, des événements ludiques tous publics complètent le programme avec une projection au cinéma Odéon, des soirées jeux de société animées par *Ludivander*, un commerce morgien, et une visite improvisée de l'exposition Climat à l'Espace 81.

Le programme complet est consultable sur la page morges.ch/moisclimat. La Municipalité vous invite à le parcourir, le partager et y participer !

M. le Municipal David GUARNA présente les grandes lignes du budget 2026 au moyen d'un Powerpoint. La brochure complète a été transmise en amont aux Conseillers·ères.

Mme la Présidente Aliénor VAUTHEY ouvre la discussion sur les communications du Bureau et de la Municipalité.

M. Nicolas HEREDIA revient sur la communication relative à l'intercommunalité qui a été transmise par écrit, il demande s'il serait possible d'avoir un topo actuel des réponses des autres communes par rapport à la mue de la patinoire et par la suite d'avoir un topo régulier de l'état des votes des conseils communaux du district.

Mme la Municipale Laetitia MORANDI répond qu'à ce stade 5 ou 6 communes se sont prononcées, les plus grandes, tel que la presse a pu le relater. Elle propose que la Municipalité fasse un compte rendu au mois de novembre avec un peu plus de contenu et en fin d'année 2025 voire début d'année 2026, puisque beaucoup de communes ont prévu d'inscrire ces sommes dans leur budget 2026.

Mme Annabelle AMSLER remercie la Municipalité pour la transmission de la version allégée papier du Plan Climat, elle demande si les cinq annexes, dont il est fait mention sur la version complète qui se trouve en ligne, seront mises en ligne également car actuellement ce n'est pas le cas.

M. le Municipal Vincent JAKUES répond que ce point n'a pas été discuté au sein de la Municipalité et qu'il sera traité lors de la séance du 6 octobre prochain. Le Conseil communal sera tenu informé si la Municipalité décide de mettre les annexes en ligne.

5. Communications des associations intercommunales

M. Marc LAMBRIGGER s'exprime en ces termes :

L'ASIME s'est réunie en date du 24 septembre dernier. Lors de cette séance, Le Conseil intercommunal a décidé d'accepter le budget ordinaire pour l'exercice 2026 pour un montant global de CHF 15'048'985.00.

Cette décision sera affichée au pilier public de chaque commune participante et sera aussi publié dans les colonnes de la feuille d'avis officielle (FAO).

La prochaine date du conseil intercommunal est fixée au mercredi 27 mai 2026 à 20h00 au CUBE, salle Agora sur le site de Beausobre.

Mme Catherine HODEL annonce que le Conseil intercommunal de la PRM a accepté le budget 2026 sans grande discussion lors de sa séance du 30 septembre 2025. Une cérémonie solennelle et émotionnelle a été organisée pour la passation des pouvoirs entre l'ancien Commandant M. Clément Leu et le nouveau Commandant M. David Stauffer.

6. Préavis de la Municipalité

N° 26/10.25 Budget de l'exercice 2026 - 1^{ère} séance de commission : mercredi 24 septembre 2025 à 18 h 30, salle des Pas perdus, Hôtel-de-Ville.
Commission des finances.

N° 28/10.25 Elaboration du Plan climat de la Ville et réponse à la motion du groupe des Vert·e·s « *L'urgence climatique à Morges, c'est maintenant !* » et au postulat du groupe PLR « *De l'air pour les Morgiens, de l'hydrogène pour la mobilité et pourquoi pas pour les bâtiments* », ainsi qu'au postulat du parti Vert'libéral « *Alignement des objectifs communaux avec les cibles cantonales et fédérales* » - 1^{ère} séance de commission : mardi 28 octobre 2025 à 18 h 30, salle des Pas perdus, Hôtel-de-Ville. **Présidence UDC**

Les commissaires sont :

- **Pascal MARTIN**
- **Marc LAMBRIGGER**
- **Sylvie FAY**
- **Kevin RICHARDS**
- **Christine MAYOR**

- **Michael FURHOFF**
- **Floriane WYSS**
- **Loïc DOEBLIN**
- **Emilie BOVET**

N° 29/10.25 Demande d'un crédit de CHF 924'300.00 TTC subventions et participations non-déduites, pour la réfection partielle du chalet d'alpage de la Burtignière
1ère séance de commission : mardi 7 octobre 2025 à 18 h 30, salle La Morges, Riond-Bosson 14. **Présidence VER**

Les commissaires sont :

- **Alexandre DE TITTA**
- **Philippe GUEYDAN**
- **Yvan CHRISTINET**
- **Raphaël DE GOUMOENS**
- **Pierre TONDA**
- **Eeva KARTANO**
- **Pascal DE BENOIT**

7. Rapports de commissions

N ° 13/10.25 Politique de l'activité physique et du sport : présentation du Plan directeur et Plan d'actions 2025-2030, création d'un poste de chargé·e de projet Activité physique et sport populaire, réponse au postulat « Equité sportive à Morges : pour une meilleure prise en compte des attentes de la population » - Rapport de majorité et de minorité.

M. Frédéric EGGENBERGER, en l'absence excusée de Mme Camille ROBERT, présidente-rapporteuse de la commission en charge de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport de majorité.

M. Pascal GEMPERLI rapporteur de la commission de minorité dont il est le seul membre lit les conclusions de son rapport.

Mme la Municipale Laetitia MORANDI annonce que la Municipalité prend bonne note du vœu de la commission de majorité et se rallie au rapport de majorité.

M. Joseph WEISSEN s'exprime en ces termes :

« Je déclare mes intérêts. Je suis membre de l'association sportive GYM des Hommes. Cette association a fêté l'année passée ses 150 ans. Les finances sont saines et les cotisations modestes.

Maintenant je m'adresse aux nouveaux Morgiens. Si les nouveaux habitants de Morges souhaitent s'intégrer dans la Ville je leur recommande de s'engager dans une association culturelle, sportive etc.

En ce qui concerne le préavis, le rapport de minorité est convaincu que les acteurs sociaux et sportifs existants sont les mieux placés pour augmenter davantage la pratique dans la Ville. Selon ce rapport de minorité, améliorer les conditions cadres des acteurs existants par le développement des infrastructures et de la politique de subvention est la meilleure façon d'atteindre l'objectif visé.

Pour conclure : Je voterai en faveur du rapport de minorité. »

M. Clément BOURGEOIS en tant que membre de la commission ad hoc, souhaite apporter des corrections au rapport de minorité qui selon lui contient quelques inexactitudes pour ne pas dire contre-vérités. Il convient de rappeler que le postulat sur les salles multisports déposé en mars 2024 posait d'emblée un cadre contestable en affirmant (il cite le postulant) « *la Municipalité avait réduit ses ambitions en supprimant l'une des deux salles multisports qui était prévue dans le projet de la Gracieuse* ».

Or après relecture des procès-verbaux du Conseil communal, des préavis déposés et des communications de la Municipalité, il n'en a jamais été question. Ceci étant dit, la Municipalité répond au postulat en présentant dans le préavis un plan de développement des salles omnisports comprenant cinq salles supplémentaires réalisées ou en cours de planification. Ce plan se fonde sur les besoins exprimés lors des études qualitatives et quantitative de 2022. Ces études ont été complétées par une étude supplémentaire auprès des clubs, menée en 2024, donc après le dépôt du postulat. La commission a pu en prendre connaissance au cours de ses travaux, il apparaît donc inexact d'écrire dans un rapport de minorité « *quand bien même aucun sondage complémentaire n'a été effectué* ».

Pour revenir au préavis, nous sommes ce soir face à une emblématique ambitieuse et visionnaire qui élargit le champ d'action, il cible non seulement le sport mais aussi l'activité physique et le mouvement. La pratique régulière du mouvement a des effets bénéfiques et durables sur la santé de la population et à ce titre il est essentiel que les collectivités communales assument leurs responsabilités tant au niveau social qu'économique. L'explosion des coûts de la santé nous le rappelle régulièrement. Le Plan directeur et le Plan d'action méritent ainsi d'être salués. Reste les moyens nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'action. Le nombre et la complexité des dossiers déjà géré par l'Office des sports apparaît clairement incompatible avec de nouvelles missions. Rappelons que trente mesures sont proposées pour la période 2025-2030. Avec des études, un Plan directeur, ce qui est très bien et un Plan d'action encore mieux, mais faut-il encore pouvoir passer à la réalisation.

Avec un poste à 80% supplémentaire, Morges pourra accueillir, pérenniser, valoriser et évaluer certaines manifestations et actions. Ceci doit pouvoir se faire sans impacter l'exploitation des infrastructures existantes, le pilotage des projets d'assainissement ou de construction votés ou à venir ou encore sans supprimer le lien avec les partenaires de la santé et les clubs sportifs. Il apparaît aussi que comparativement à d'autres politiques publiques ou en comparaison intercommunale, l'Office des sports est clairement sous-doté. Quand bien même nous connaissons toutes et tous le contexte financier nous devons également garder en tête les attentes de la population, des clubs et de la société.

Il invite à soutenir ce préavis afin de donner à la Ville les moyens pour promouvoir le sport, la santé et le mouvement pour toutes et tous.

M. Jonathan SCHOPFER estime qu'à moins d'un an du début de la nouvelle législature, il serait précipité de créer de nouveaux ETP alors même qu'une réorganisation interne des postes pourrait suffire à répondre aux besoins. Le rapport minoritaire ne ferme pas la porte à ces renforts mais propose un renvoi à la Municipalité. C'est une position de bon sens qui laisse le temps d'une réflexion globale en cohérence avec le choix politique à venir. Agir maintenant c'est risquer de figer les ressources d'une structure qui pourrait évoluer très prochainement. L'UDC Ville de Morges vous invite donc à faire preuve de retenue et à soutenir le rapport de minorité.

M. Yvan CHRISTINET relève que tout le monde se rallie pour dire que le sport c'est bon pour la santé. Le sondage a montré le besoin des clubs en infrastructures et en soutien pour pouvoir assurer leurs missions. Les clubs créent du lien social, pas uniquement par l'activité sportive mais tout ce qui en découle humainement. La Municipalité crée un nouveau poste, alors que le budget 2026 présenté est au rouge vif et que le poste de Chef-fe de service du dicastère Cohésion sociale ne serait pas repourvu d'ici à la fin de la législature. Le Conseil avait fait le choix d'investir 24 millions pour trois clubs sur les 47 qui font vivre sportivement Morges, et nos budgets sont de plus en plus catastrophiques, au regard des dix dernières années.

Donc il faut être raisonnable et savoir partager les ressources entre les sept dicastères. Ceci d'autant plus qu'à la lecture du préavis on cherche encore à qui s'adresse réellement cette nouvelle politique.

D'une part, il aurait été intéressant de connaître quelle population n'est pas représentée dans les clubs et les espaces mis à disposition et quelle est sa taille. D'autre part, cette nouvelle politique souhaite offrir un programme à la carte pour le grand public, qui est cette population, est-ce la mission de Morges de viser si large ? Est-ce un poste qui doit être créé ou plutôt un meilleur accès pour un plus large public à des infrastructures sportives. Il cite comme exemple le street work-out mis en place dans le parc de Vertou, pour lequel aucun poste supplémentaire n'a été voté mais bien des infrastructures, et il croit savoir qu'elles sont très prisées.

Il pense que ce qui est proposé est évidemment bien pour la santé publique, mais tant l'état de nos finances que l'imprécision de la zone d'influence de cette politique le conduisent à suggérer que ce préavis soit plutôt renvoyé à la Municipalité.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER doit faire un appel manifeste à sa mémoire pour essayer de se rappeler quand est-ce que M. Gemperli, élu depuis 2009, est intervenu en faveur du sport. La gauche de manière générale, les Vert·e·s encore plus, se sont fort peu profilés sur ces dossiers. On peut le regretter mais peut-être y a-t-il bientôt des élections qui justifient certaines prises de position.

Cela étant, nous soutenons tous le sport, facteur de santé et de lien social. Pour que l'activité sportive soit profitable, et en particulier s'agissant du lien social, il est nécessaire de pouvoir la pratiquer en club. Le fait de courir deux heures au bord du lac avec des écouteurs sur la tête ne favorise pas beaucoup le lien social.

Il pense que c'est le bon moment pour soutenir une politique sportive qui vise à soutenir les clubs, à fournir des infrastructures, notamment en renforçant les salles de pratique de sport. Cette politique bénéficie d'une quasi-unanimité, c'est pourquoi il invite à donner un signal clair de soutien à la politique sportive en votant pour le rapport de majorité.

M. Pascal GEMPERLI répond à M. Jean-Hugues Busslinger qu'il doit également se rafraîchir la mémoire pour se rappeler que ce dernier était absent lors des interventions du groupe des Vert·e·s et sur de nombreux dossiers sportifs, que ce soit le skate-park ou l'utilisation multiple de la patinoire.

Il est effectivement question de l'ambiance sportive qui dépend des infrastructures et il n'y a pas eu de nouvelle proposition pour les infrastructures. Il revient sur le sondage dont le résultat est lacunaire et ne permet pas de chiffrer les besoins en termes d'infrastructures. Les besoins ne sont pas clairement identifiés et ne permettent pas de mettre en place une politique, et le constat est fait que moins de la moitié des personnes sondées sont satisfaites par l'avenir des infrastructures sportives. C'est un manque cruel d'ambition aux yeux du groupe des Vert·e·s.

Personne n'est contre l'idée d'ouvrir les infrastructures à un plus large public, mais en l'état, on a aucune idée de ce dont on parle. De qui parle-t-on, de combien de personnes, de quel type de personnes ? Les chiffres propres à une politique publique sont manquants. Le renvoi n'est pas contre le projet mais contre un projet qui n'est pas abouti.

M. Michael FRANCESCATO a ressorti le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 décembre 2023, lorsqu'il était question d'un poste de coordination au sein de l'administration communale. Une membre du groupe des Vert·e·s a exprimé que l'on ne pouvait ignorer que la charge de travail avait augmenté, que l'on ne pouvait ignorer qu'il fallait plus communiquer aujourd'hui via les réseaux sociaux si l'on voulait toucher un large public. Donc à l'époque le poste de coordinateur·trice de la culture, même si l'on n'avait pas de stratégie fixe derrière, d'objectif concret, il fallait absolument pouvoir le valider, afin de pouvoir toucher la population et atteindre des objectifs de rassemblement et de cohésion.

Il pense que la réflexion doit être la même aujourd'hui pour ce poste alloué au sport, car il est aussi nécessaire. Il cite son ancien collègue chef de groupe du parti socialiste à l'époque, qui appelait à ne pas ignorer les arbitrages fait par la Municipalité et à lui faire confiance lorsqu'elle identifie des besoins en termes de ressources et qu'elle procède à des arbitrages pour prioriser là où des renforts sont nécessaires.

Il invite donc le Conseil à faire à nouveau confiance à la Municipalité et à soutenir ce nouveau poste en votant le rapport de majorité.

Mme la Municipale Laetitia MORANDI regrette que M. Gemperli n'ait pas posé ses nombreuses questions en commission malgré la présence municipale et celle de l'Office des sports lors de plusieurs séances.

Ce que la Municipalité a souhaité faire avec cette réorientation de sa politique de l'activité physique et du sport c'est changer de parti pris. C'est une réorientation en faveur de la santé, car en tant que commune la marge de manœuvre pour s'engager n'existe pas vraiment pour la santé physique et mentale de la population. Avec cette nouvelle politique publique, on a la chance de pouvoir avoir un réel impact sur cette dimension pour notre population et il n'y a pas tellement d'autres moyens de pouvoir y arriver.

Le rapport de minorité demande encore plus de soutien aux clubs, c'est pourquoi Mme Morandi évoque la réponse qui va être apportée dans la suite de l'ordre du jour à l'interpellation de M. Gemperli concernant les baisses des subventions pour les clubs. Les subventions sont effectivement très importantes pour la vie des clubs et la Municipalité a été inquiète de la baisse de ces subventions, annoncée par la Confédération.

Finalement, suite à la pression publique et politique, le Conseil fédéral a changé son fusil d'épaule et propose même une augmentation des subventions dédiées aux clubs via le programme Jeunesse & Sports pour les deux prochaines années. Pour toutes ces raisons, la Municipalité invite à soutenir le rapport de majorité.

M. Pascal MARTIN, à l'entente du développement complémentaire qui a été amené par la minorité, a envie de l'aviser de déposer un amendement supplémentaire. Amendement qui serait de non pas accorder un poste supplémentaire à l'Office des sports mais deux, afin de

pouvoir assurer toutes les tâches qui sont suggérées pour réaliser un sondage qualitatif et revenir avec un meilleur projet en l'espace d'un ou deux mois.

Mme la Présidente Aliénor VAUTHEY constate que la parole n'est plus demandée et explique la manière de voter. Les personnes qui soutiennent le préavis municipal et donc le rapport de majorité votent OUI et les personnes qui soutiennent le rapport de minorité votent NON.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le rapport-préavis de la Municipalité N° 13/5.25 - Politique de l'activité physique et du sport : présentation du Plan directeur et Plan d'actions 2025-2030, création d'un poste de chargé-e de projet Activité physique et sport populaire, réponse au postulat « Equité sportive à Morges : pour une meilleure prise en compte des attentes de la population » ;
- après avoir pris connaissance du rapport de majorité et de minorité de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(43 OUI, 23 NON, 10 abstentions)

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. de prendre acte de la réponse au postulat déposé par le groupe des Vert·e·s intitulé « équité sportive à Morges : pour une meilleure prise en compte des attentes de la population » 2. d'accepter la création d'un poste de chargé-e de projet Activité physique et Sport populaire à 80 %. |
|--|

• N° 24/10.25 Arrêté d'imposition pour l'année 2026

M. Pascal GEMPERLI président-rapporteur de la commission des finances en charge de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

M. Nicolas HEREDIA s'exprime en ces termes :

« Dans son intervention de l'année dernière sur le maintien du taux d'imposition 2025 à 67 points, le groupe PSIG mettait en garde quant au contexte budgétaire cantonal, fédéral et international qui se tendait fortement et qui noircissait les perspectives financières des collectivités publiques.

Force est de constater que le PSIG a eu le nez creux. Aujourd'hui, en effet, la Ville de Morges évolue dans un monde où M. Donald Trump a imposé une politique commerciale erratique et arbitraire avec des taxes douanières pouvant monter jusqu'à 39%, voire plus, qui auront un impact certain sur des pans entiers de notre économie exportatrice et donc, notamment, sur les rentrées fiscales des personnes morales.

La Ville de Morges doit de plus faire avec un Canton de Vaud qui présente un budget déficitaire de 331 millions et des coupes massives dans les services publics de 305 millions !

Moins 22 millions pour l'Université et les Hautes écoles, moins 24 millions pour le CHUV, moins 5 millions pour le maintien à domicile de nos seniors, moins 10 millions pour l'accueil de jour de nos enfants, moins 10 millions pour les transports publics ou encore moins 66 millions pour la cohésion sociale avec notamment une restriction des subsides à l'assurance-maladie ! Au regard des primes 2026, les gens apprécieront...

Les prestations publiques sont saignées à blanc pour supporter des baisses d'impôt bénéficiant aux plus riches. La redistribution de la droite au pouvoir se fait simplement du bas vers le haut, un vrai Robin des Bois à l'envers.

En sus des conséquences indirectes de ce tarissement des subventions cantonales sur les finances communales, la Ville de Morges subira directement l'accroissement de la part cantonale sur l'impôt sur les gains immobiliers. Passant de 42% à 23%, cette diminution de la part communale entraînera une perte de rentrées fiscales de 950'000 CHF pour la Ville. Le budget 2026 qui vous a été présenté en début de séance est donc à prendre avec des pincettes. Les 12.4 millions de déficit, pire budget jamais présenté par un exécutif morgien, sont donc la version la plus optimiste puisque les annonces du Conseil d'Etat n'ont pas pu être prises en compte.

Vous l'aurez compris l'avenir des prestations publiques morgiennes se construit sur du sable. En l'état les finances de notre ville ne présentent aucune robustesse ni résilience, capables d'encaisser sur le long terme des baisses de recettes et de subventions d'un côté et de l'autre la poursuite d'investissements nécessaires pour l'avenir de nos concitoyens et concitoyennes, pensez simplement à la rénovation du collège de la Gracieuse et à la construction des infrastructures publiques prévues à Prairie Nord. Et je ne mentionne même pas le simple maintien des prestations publiques actuelles.

Depuis le début de la législature, la Municipalité a fait preuve d'une remarquable apathie sur ces questions. Adoptant la politique de l'autruche, elle a choisi de ne pas choisir et de passer la patate chaude aux autorités qui vont lui succéder. Comme un symbole de cette posture passive et de transition, le Municipal des finances lui-même décide de ne pas se représenter. Un petit tour et puis s'en va, comme si le slogan, entendu il y a 5 ans, d'un budget à l'équilibre s'était fracassé à la réalité des responsabilités d'être aux commandes.

Si l'on poursuit la tendance des derniers exercices comptables, nous allons tout droit vers une tutelle du Canton !

Le plus pernicieux dans toute cette histoire, c'est que ce contexte budgétaire qui découle de cet attentisme municipal impose un narratif austéritaire. Facile de rétorquer à toute velléité de développement des prestations publiques que la Ville de Morges n'a plus de sous. Vous l'aurez compris, dans ce monde-ci, la version la plus optimiste permet ainsi au mieux de maintenir les prestations. Mais est-ce que les besoins de la population morgienne sont aujourd'hui satisfaits en période de crise du pouvoir d'achat et de dérèglement climatique ? Poser la question c'est déjà y répondre.

C'est pourquoi un autre monde est possible ! Un monde où la justice fiscale et la justice sociale sont les deux faces d'une même pièce. Un monde où des services publics robustes et dotés en ressources suffisantes répondent aux besoins de la population. Un monde où les logements ont des loyers abordables, un monde où il y a assez de places en crèches accessibles financièrement, un monde où personne ne dort dehors, un monde où pour le même montant alloué à une heure de parking gratuit au transport individuel motorisé on pourrait tripler les subventions aux clubs sportifs et doubler les subventions pour les manifestations et associations culturelles, bref un monde un du « Un pour tous et tous pour un ! » et non un monde du chacun pour soi !

Avec les élections communales en perspective, la population morgienne pourra décider de la direction qu'elle souhaite donner à la Coquette.

Le PSIG s'en remettra au jugement du souverain. C'est pourquoi nous ne refuserons pas en l'état le maintien du point d'impôt à 67. Mais le groupe PSIG ne cautionne pas non plus cette absence de responsabilité et de vision municipale qui renvoie les problèmes à la législature suivante.

Sans allant, nous nous abstiendrons donc pour rediriger notre énergie à la défense de nos convictions et de notre programme dans le cadre d'une campagne qui s'annonce cruciale. »

M. Michael FRANCESCATO s'interroge, la Municipalité n'aurait-elle donc pas choisi ? Pourtant lors de ces quatre dernières années, elle a investi dans les infrastructures scolaires, ce qui n'avait pas été fait avant, elle a rénové les bâtiments municipaux, elle a investi dans le sport, elle a augmenté drastiquement les places d'accueil pour l'enfance, elle n'a réduit aucune prestation, et elle a même investi dans l'immobilier pour créer des LUP. Et enfin, elle dépense plus de 8 millions par année dans les transports publics pour toute la population. Donc de dire que cette Municipalité a reporté simplement les problèmes sur la suivante, il trouve cela on ne peut plus culotté et faux.

Finalement, M. Heredia dit à la Municipalité qu'elle reporte plus loin, mais n'est-ce pas lui qui reporte plus loin en s'abstenant sur le point d'impôt ? Il suggère à M. Heredia d'aller au bout de sa pensée en demandant maintenant une augmentation d'impôts et en se soumettant au verdict de la population pour voir ce qu'il arrivera.

Mme Sylvie FAY s'exprime en ces termes :

« Depuis le début de cette législature les revenus dus à l'impôt ne cessent de diminuer, face à ce constat la Municipalité de droite, qui reste accrochée à la baisse d'impôt cantonale et communale qu'elle a obtenu en 2021, continue de prétendre qu'il suffit de faire des économies. « Nous avons un problème de charges et non de revenus », « On ne peut pas dépenser l'argent des autres », on entend tout plein de discours enflammés et moralistes, de la part d'une droite décomplexée qui n'hésite pas à investir plus de 24 millions de francs pour une patinoire dont la rénovation énergétique simple aurait coûté moins de la moitié tout en ergotant sur quelques milliers de francs quand il s'agit de rendre les cours d'école de nos enfants un peu plus agréables à vivre ou en fermant les yeux sur les coûts annexes du projet pharaonique de la patinoire, comme le déplacement des élèves fréquentant la cantine morgienne.

Alors, je rappelle au passage que la valeur du point d'impôt est d'environ CHF 870'000.00 soit l'équivalent de l'annuité que la Ville de Morges devra payer pendant trente ans pour l'immense cadeau fait aux clubs de glace cette année.

Je rappelle également, mais faut-il encore le rappeler, que la hauteur des impôts que chaque contribuable doit payer est fixée en fonction du revenu qu'il déclare. Donc en proposant par exemple d'augmenter le taux d'imposition de 1 point, la Municipalité aurait eu là l'occasion de demander tout simplement aux contribuables morgiens les plus aisés d'être solidaires avec les contribuables morgiens les plus modestes. Ces contribuables morgiens les plus aisés sont ceux qui malgré les hausses successives des assurances maladie, des loyers, de l'énergie, du coût de la vie, arrivent encore à pouvoir envisager une sortie en famille approchant les CHF 100.00 (entrée plus location du matériel pour tout le monde) pour aller faire de la grimpe en salle, ne voient pas de souci particulier à l'augmentation des tarifs d'entrée de la piscine municipale, et ne doivent pas vivre un casse-tête pour trouver les moyens d'inscrire leur enfant aux clubs sportifs de leurs cœurs. »

M. Yvan CHRISTINET exprime que l'arrivée de l'automne est souvent synonyme de chute, en tout cas de feuilles pour les arbres, et il en est de même pour le résultat du budget de notre

Conseil. Et comme chaque année, et surtout à l'approche des élections, personne n'osera toucher au taux d'imposition, M. Francescato l'a rappelé de manière très efficace.

Même si malheureusement c'est bien dommage, parce que ce taux d'imposition représente quasiment la moitié de nos revenus. Visiblement on ne peut pas le toucher. Aujourd'hui, en tant que Conseiller communal, il se trouve dans une situation quasi insoluble. D'un côté des budgets qui dégringolent de plus en plus sont présentés et ce soir c'est le pire qu'il ait vu à ce jour. Les déficits budgétaires ne cessent d'augmenter depuis cette législature, il se demande s'il y a un pilote dans la salle ? Un taux d'imposition qui baisse inexorablement et semble se tasser depuis cinq ans à environ 67, mais alors que fait le Conseil ? Comment faire pour joindre les deux bouts ? Car si l'on parle des familles qui ont besoin de joindre les deux bouts, il faut aussi que notre commune puisse joindre les deux bouts. Car même si les comptes sont souvent meilleurs que le budget, tel que dit dans la présentation de M. Guarna, il se trouve quand même que les comptes sont 3 fois sur 4 dans le rouge. Ce qu'il constate c'est que la Municipalité devrait au moins proposer une solution pour corriger cette tendance lourde. Mais il constate qu'elle laisse faire et il pense que nous allons droit dans le mur.

Devons-nous comprendre que le choix est alors délégué à notre Conseil ? Si tel est le cas, il ne voit que deux solutions possibles. Soit l'on continue à mettre la tête dans le sable en laissant couler les comptes et la prochaine législature devra augmenter le plafond d'endettement. Soit le Conseil prend ses responsabilités et trouve une ou plusieurs solutions qui garniront notre corbeille qui manque de sous. On a rappelé le point d'impôt mais il y a certainement d'autres idées. Le problème vient du revenu pas uniquement des charges, qui sont apparemment maîtrisées.

Notre Conseil aura bien des charges à assumer, notamment liées au climat qui se réchauffe occasionnant des intempéries, la facture des inondations était de CHF 30 millions. On investit dans les bâtiments au niveau de la chaleur et de l'énergie. Nous devons nous adapter, qu'on le veuille ou non. Si les conseillères et conseillers ont des idées ce soir pour améliorer nos comptes, il les votera volontiers.

Mme la Syndique Mélanie WYSS s'exprime brièvement sur la stratégie de la Municipalité puisqu'elle est remise en question et concentrera son intervention sur l'arrêté d'imposition qui est soumis au vote ce soir.

La Municipalité prend simplement en compte la décision que la population morgienne par 59,64 % du taux de participation, a prise en 2022 en refusant d'augmenter le point d'impôts. En 2026 la situation n'a pas évolué pour une raison ou pour une autre. S'agissant du contexte économique, il a changé de manière conséquente ces dernières années. Des questions se posent concernant l'optimisation des charges ou les évaluations. Faut-il maintenir l'entier des prestations ou prendre d'autres mesures et comment améliorer les revenus de la Ville. Elle donne rendez-vous au Conseil au mois de décembre pour débattre du budget et aborder ces questions. Elle se réjouit de répondre aux questions de la COFIN qui ont été brièvement évoquées ce soir.

Concernant l'arrêté d'imposition, elle pense que la population s'est déjà exprimée dans les urnes et c'est cette décision là que la Municipalité respecte.

La parole n'est plus demandée, le Conseil passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(42 OUI, 18 NON, 15 abstentions)

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2026 tel que présenté en annexe, les ratifications légales étant réservées.

8. Interpellation du groupe des Vert·e·s « Conséquences locales de la baisse annoncée des subventions Jeunesse + Sport » - Réponse de la Municipalité

Mme la Municipale Laetitia MORANDI s'exprime en ces termes :

« Le 12 septembre, la Municipalité a pris connaissance avec soulagement de la décision du Conseil fédéral de finalement renforcer son soutien financier envers le programme Jeunesse & Sport et non, de réduire les subventions attribuées aux associations sportives. Sous réserve de son acceptation par le Parlement, le budget alloué sera augmenté de CHF 20 millions pour l'année en cours et de CHF 28 millions pour 2026. Cette hausse permettra de suivre la croissance observée du nombre de pratiquantes et pratiquants, de bénéficiaires, ainsi que des offres subventionnées depuis 2023.

Dès lors, la Municipalité considère que les questions posées par le biais de l'interpellation intitulée « Conséquences locales de la baisse annoncée des subventions Jeunesse & Sport » déposée le 3 septembre dernier par le groupe des Vert·e·s ne sont plus d'actualité.

La Municipalité restera toutefois attentive à l'évolution de la situation en étroite partenariat avec les clubs sportifs morgiens. »

M. Pascal GEMPERLI estime que le fait que le Conseil fédéral soit revenu sur sa décision est une très bonne chose, manifestement la pression politique à tous les niveaux a fait son effet. À ce stade, il ne s'agit que de la position du Conseil fédéral, le Parlement ne s'est pas encore prononcé. En tant qu'exécutif, on prend l'avis d'un exécutif supérieur comme un fait acquis, en tant que législatif on préfère attendre la décision finale du législatif. Il remercie la Municipalité par avance de suivre le dossier de près afin de pouvoir réagir rapidement si le Parlement ne devait pas suivre le Conseil fédéral.

La parole n'est plus demandée et aucune résolution n'est déposée.

9. Postulat du groupe UDC « Violences domestiques : une réalité alarmante, des réponses concrètes attendues » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal

M. le Municipal Laurent PELLEGRINO annonce que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de ce postulat.

La parole n'est pas demandée et c'est par 55 OUI et 18 abstentions que le Conseil communal accepte la prise en considération de ce postulat.

10. Initiatives des membres du Conseil communal

M. Nicolas HEREDIA lit le texte de l'interpellation du groupe PSIG intitulée « Quelle posture de la Municipalité face à la fermeture annoncée des Ateliers du Relais ? » qui est annexé au procès-verbal.

11. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce que la Municipalité n'a pas de réponse orale à communiquer ce soir en sus de la réponse écrite aux questions de M. Matthias Blume.

Mme la Présidente Aliénor VAUTHEY ouvre la discussion sur ces réponses.

M. Matthias BLUME s'exprime en ces termes :

« Je remercie la Municipalité pour les réponses et les explications fournies concernant le bruit évitable des véhicules.

La réponse confirme mes observations et les craintes qui ont motivé mes questions.

Je lis dans la réponse que, je cite « les nouvelles dispositions fédérales concernant le bruit routier ... n'introduisent que peu de changements dans le travail de la PRM qui dénonçait déjà les conducteurs ou les détenteurs ».

Lors des contrôles de circulation continue la réponse « l'état des véhicules est contrôlé ».

Pourtant de nouvelles prescriptions sont entrées en vigueur qui concernent explicitement non seulement les véhicules mais aussi le comportement des conducteurs et des conductrices. Selon l'article 33 de l'*Ordonnance sur les règles de la circulation routière* il est désormais interdit, je cite :

- a. de faire chauffer et tourner inutilement le moteur d'un véhicule à l'arrêt;
- b. de faire tourner à vide le moteur à un régime élevé ou de circuler à un régime élevé en petite vitesse;
- c. d'accélérer trop rapidement, notamment au démarrage;
- et**
- d. d'effectuer dans une localité des va-et-vient ou des circuits inutiles;

En bref, il est formellement interdit de faire vrombir le moteur inutilement.

Si je comprends bien la réponse de la Municipalité, ces prescriptions ne sont pas encore contrôlées. Les nouveaux moyens prévus par la loi ne sont pas encore appliqués.

Le résultat peu étonnant est que le bruit évitable n'a pas diminué. Les personnes qui prennent plaisir à créer ces nuisances dans notre ville continuent de le faire sans que le moindre changement ne soit constaté.

C'est la raison pour laquelle j'invite la police et la Municipalité à étudier d'autres mesures qui soient réellement efficaces pour réduire le nombre de manquements aux prescriptions en vigueur et ainsi diminuer le bruit dans notre ville. »

Mme Veronica GASKELL s'exprime en ces termes :

« Lors du CC du 5 février, je posais la question d'une plaque commémorative à la mémoire du Docteur Roger Vittoz, né à Morges.

La Municipalité aura-t-elle une réponse à apporter avant que l'année 2025, centenaire de sa mort, ne se referme ?

Je l'espère sincèrement, car sa méthode, pionnière, a toute sa pertinence en 2025. Simple, pleine de bon sens, elle s'adresse aussi aux maux de notre époque.

Comme nous le rappelle le sachet de graines de capucines naines que certains d'entre vous, comme moi auront reçu au marché samedi dernier, le « mois de la santé » se clôture le 10 octobre. Mais le besoin de rester sain mentalement restera le travail de toute une existence, d'où l'importance de rappeler le précurseur qu'était le Dr Roger Vittoz. Il aura marqué le domaine des thérapies par la mise en œuvre d'une méthode qui s'intègre avec souplesse dans le quotidien de chacun qui le désire. »

12. Simples questions, vœux et divers

M. Stéphane DEWARRAT a observé la mise en place des travaux de l'OFROU concernant le pont, par hasard, en allant sur le parking des scooters et des vélos qui a été fermé alors même que la relocalisation proposée n'était pas encore prête.

Maintenant l'on fait face à une deuxième relocalisation, la signalétique est un petit peu plus claire, sur le premier aspect il a déjà écrit à l'OFROU et n'attend pas de réponse de la Municipalité.

Concernant le côté Ouest du giratoire (direction Genève) actuellement il y a des panneaux qui signalent une interdiction de stationner à partir de lundi pour les deux-roues motorisés, pour les vélos ce n'est pas très clair, à priori à partir de vendredi. Il y a un panneau qui indique où est le prochain parking pour aller parquer son scooter mais lors du dernier Conseil, Mme Laure Jatton, Municipale, a informé que le stationnement des deux roues, motos et cyclistes, serait déplacé devant la caserne du SIS Morget, ce qui est fait, complété par les emplacements supplémentaires Rue de la Gare et Rue Centrale. Il espère qu'une information claire auprès des utilisateurs sera faite parce que c'est assez disparate entre les informations que l'on trouve entre le site Internet de la Ville de Morges, Morges Avenir, le site de l'OFROU et le Journal de Morges qui stipulait qu'il n'y aurait que 71 places créées, alors qu'il y en a déjà 80 de créées.

Il n'attend pas forcément de réponse au prochain Conseil mais plutôt une bonne application de la signalisation ces prochains jours pour que la police n'ait pas besoin de coller les fautifs car ils ne trouvent pas de place de parc.

Mme Véronique DESSAUX HADORN s'exprime en ces termes :

« Comment mieux sécuriser le passage sous le pont CFF situé à l'avenue de la Gare ?

La journée, lorsque l'on passe sous le pont CFF depuis le rond-point de Marcelin en direction du centre-ville, on se retrouve souvent à contre-jour et lors d'une journée ensoleillée comme aujourd'hui, aveuglé pendant quelques secondes par le soleil.

Ce problème n'est pas récent, cependant avec les récents aménagements pour le dépose-minute, ce passage me semble devenir encore plus dangereux pour tous les usagers de la route et les piétons.

Il y a en premier lieu le passage piéton, puis le dépose minute, bordé par la piste cyclable. La piste pour les véhicules motorisés étant légèrement déviée de son tracé habituel.

J'ai pu noter que les éclairages sous le pont sont partiellement obstrués par des toiles d'araignées ou peut-être des dépôts de pollution ou autre. Ces éclairages, de jour me semblent insuffisants pour garantir la sécurité des piétons, des cyclistes et tout autre usager de la route.

Serait-il possible d'étudier toutes les mesures afin de garantir la sécurité de ce passage ? »

« Y a-t-il du 1,2,4-triazole dans l'eau potable de Morges ?

On parle malheureusement de plus en plus souvent de traces de polluants dans nos eaux. Après les PFAS, la présence de 1,2,4-triazole a récemment été détecté dans l'eau potable alimentée par le Léman. Le 1,2,4-triazole entre dans la composition de produits pharmaceutiques et agrochimiques. Il peut également provenir de la dégradation de pesticides, biocides ou médicaments.

Sachant qu'une partie de l'eau potable consommée à Morges provient du lac, je pose les questions suivantes :

- Est-ce que les services concernés ont déjà effectué des mesures de 1,2,4-triazole dans l'eau potable Morges ? Le cas échéant quel a été le taux relevé ? Quelles sont les mesures qui peuvent être prises pour les traiter ? »

M. Cédric WIDMER pose les questions qu'il a adressées par mail à la Municipalité en amont de la séance et auxquelles **M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT** répond de la manière suivante :

« Le 15 septembre dernier, M. Cédric Widmer, Conseiller communal, a posé deux questions par courriel à la Municipalité « au sujet de l'entretien des hortensias sur les Quais » :

Première question :

« J'ai pu constater que des traitements sont effectués en pleine journée, par beau temps, alors que de nombreuses personnes circulent sur les quais. Les employés communaux qui procèdent à ces traitements portent des protections complètes : gants, masque, lunettes, combinaison. Dans le même temps, les passants se trouvent à quelques mètres seulement, sans information ni protection particulière. Cela peut légitimement interroger sur la nature des produits utilisés, leur impact sur la biodiversité ainsi que sur la compatibilité de ces pratiques avec la santé publique et le cadre accueillant que nous souhaitons offrir aux Morgiennes et Morgiens, ainsi qu'aux visiteurs ».

- « Pourriez-vous nous préciser si ces traitements sont indispensables, quels produits sont employés, quelles mesures de sécurité sont prévues pour la population, et pourquoi ces traitements ne sont pas réalisés à des moments où la fréquentation des quais est plus faible ? »

Tout d'abord il convient de préciser qu'il est question de dahlias et non d'hortensias.

Afin de protéger les massifs de dahlias contre des maladies telles que l'oïdium ou la rouille, nous avons recours au produit Fenicur, composé d'huile de fenouil et reconnu par l'Institut de recherche de l'agriculture biologique. Ce produit présente un très faible impact sur la biodiversité et agit de manière ciblée, tout en préservant les insectes auxiliaires et pollinisateurs. Les interventions, limitées à deux ou trois par saison, nécessitent le port d'équipements de protection individuelle par les collaborateurs·rices, conformément aux prescriptions en matière de santé et sécurité au travail. Ces équipements ne reflètent pas une toxicité particulière du produit, mais constituent une exigence professionnelle. Par ailleurs, les traitements sont effectués exclusivement lorsque le feuillage est sec, condition indispensable à leur efficacité. C'est pourquoi les interventions peuvent avoir lieu en journée, dans la mesure où elles ne présentent pas de danger pour la population.

2ème question :

« J'ai également observé que l'arrachage des hortensias est programmé à des dates fixées à l'avance, parfois alors que les plantes sont encore vigoureuses et en pleine floraison. Ces massifs constituent un élément apprécié des habitants et promeneurs, et il peut sembler dommage de les arracher prématurément ».

- « La Municipalité peut-elle expliquer les critères qui guident ces choix, et si une plus grande souplesse pourrait être envisagée afin de prolonger la période de floraison, au bénéfice de la population et des visiteurs ? »

Le dahlia est une espèce à floraison estivale qui ne résiste pas au gel. Ainsi, et également par souci de préserver la qualité esthétique des Quais, nous organisons l'arrachage des plants avant les premiers froids. Cette organisation est menée en partenariat avec l'association Morges Fleurs du Léman, qui procède à la revente des tubercules de dahlias. Les revenus générés permettent de financer l'acquisition des fleurs pour la saison suivante, assurant ainsi le maintien d'un fleurissement harmonieux et continu, apprécié par la population et les personnes de passage.

M. Jonathan MULLER s'exprime en ces termes :

« Alors que l'agent conversationnel de la Ville de Morges et Police Région Morges s'est distingué dans la presse par une inclinaison remarquable aux hallucinations, l'Union des communes vaudoises a publié en avril de cette année un guide de bonnes pratiques en

matière d'usage d'intelligence artificielle par le personnel administratif et les membres des conseils municipaux.

Qu'en est-il à Morges ? J'aurais voulu savoir si l'utilisation de l'IA est une pratique courante au sein de l'administration et si oui, si cette utilisation est encadrée et de quelle manière ? Est-ce que la Municipalité envisage de se doter d'une stratégie en la matière qui prenne en compte à la fois la protection des données des administrés et l'immense potentiel de ces nouvelles technologies en termes de gains de productivité ?

M. Michael FRANCESCATO exprime que Morges bénéficie déjà de marchés traditionnels les mercredis et samedis matin mais que ces rendez-vous ne sont pas accessibles à une partie importante de la population. L'idée d'un Marché du Soir, à proximité de la Gare permettrait donc de capter ces flux de pendulaires et de les convertir en opportunité économique et sociale. Cela permettrait de dynamiser le quartier en soirée de soutenir le commerce local, d'offrir un débouché supplémentaire aux producteurs et de créer un lieu convivial et de rencontre.

Le 1^{er} septembre 2023 au nom du groupe PLR, il a déposé un postulat demandant à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'organiser cette nouvelle forme de Marché sur Morges.

Aujourd'hui par cette simple question, il souhaite avoir des informations sur le traitement de ce postulat qui avait été accepté par le Conseil et sur les prochaines étapes de mise en œuvre.

Mme la Présidente Aliénor VAUTHEY constate que la parole n'est plus demandée et que l'ordre du jour est épuisé. Elle remercie les conseillères et conseillers pour leur travail. Elle lève la séance à 22h17.

La présidente
Aliénor VAUTHEY

La secrétaire
Tatyana LAFFELY JAQUET

Annexe :

- Interpellation du groupe PSIG « Quelle posture de la Municipalité face à la fermeture annoncée des Ateliers du Relais ? »

Interpellation du Groupe PSIG : Quelle posture de la Municipalité face à la fermeture annoncée des Ateliers du Relais ?

Le Conseil de fondation du Relais a récemment pris la difficile décision de fermer les Ateliers du Relais, situés avenue de Plan 18 à Morges.

Cette décision fait suite à l'exigence de rentabilité imposée par la nouvelle gestion publique, y compris pour les structures sociales offrant des prestations de service public, non rentables par essence. Ce paradigme, inspiré par les méthodes du management privé, a conduit la Fondation à des pertes structurelles importantes pour maintenir jusqu'ici une prestation de resocialisation de jeunes en difficultés.

Cette fermeture représente une perte considérable pour notre ville et pour la région morgienne. Les Ateliers du Relais, présents à Morges depuis plus de 40 ans, jouent en effet un rôle essentiel dans le tissu social et économique local, en proposant des formations professionnelles qualifiantes et reconnues (AFP et CFC) dans plusieurs métiers : cuisine, commerce, peinture, menuiserie, ébénisterie, conciergerie et même brasserie. Ces formations s'inscrivent dans le cadre du programme cantonal FORJAD, qui permet aux jeunes adultes (18 à 25 ans), bénéficiaires du Revenu d'insertion (RI), d'accéder à une formation professionnelle tout en bénéficiant d'une bourse d'études. En 2025, la majorité des diplômé·es ont trouvé une place de travail sur le marché de l'emploi et peuvent ainsi sortir de l'aide sociale.

Les Ateliers du Relais offrent également des mesures de réentraînement au travail pour des bénéficiaires de l'assurance-invalidité, ainsi que des mesures individuelles permettant à des personnes bénéficiaires du RI de reprendre une activité, de retrouver un environnement de confiance et de réactiver leurs compétences. Cette prise en charge sur mesure, avec des professionnel.le.s qualifié.e.s est unique en son genre.

Au-delà de leur mission sociale d'insertion, les Ateliers du Relais contribuent activement à l'économie locale, notamment à travers leur service traiteur ou la menuiserie, qui offrent des prestations de qualité tout en permettant aux bénéficiaires de travailler en condition réelle. Ils représentent également des emplois directs pour l'équipe éducative et administrative basée à Morges. Au total, ce sont environ une trentaine d'emplois qui vont disparaître de notre commune.

La Municipalité de Morges dispose d'un siège au Conseil de fondation du Relais. Cette représentation lui confère une responsabilité particulière dans les orientations stratégiques de la Fondation et une capacité d'influence sur les décisions majeures, telles que celle de la fermeture des Ateliers.

Face à cette situation qui touche directement notre ville et sa capacité à offrir des perspectives d'insertion professionnelle aux personnes en difficulté, le Groupe PSIG s'interroge sur le rôle joué par la Municipalité et sur sa position vis-à-vis de cette fermeture annoncée.

Dans ce contexte, le Groupe PSIG a l'honneur de poser à la Municipalité les questions suivantes :

1. Depuis quand la Municipalité est-elle informée de la situation financière compliquée des Ateliers du Relais ?
2. La Municipalité a-t-elle tenté d'apporter son soutien et de chercher des solutions pour éviter la fermeture des Ateliers ? Si oui, quelles pistes ses services communaux, comme la cohésion sociale ou la promotion économique, ont-ils explorées ?
3. Quelle position le représentant de la Municipalité au sein du Conseil de la Fondation a-t-il défendue lors des discussions relatives à cette fermeture ?
4. Quelles démarches proactives la Municipalité envisage-t-elle d'entreprendre pour soutenir la Fondation Le Relais, notamment en termes de préservation des emplois ? Une reprise des apprentis au sein de l'administration communale est-elle envisagée ?
5. La Municipalité envisage-t-elle de saisir le Canton, l'ARASMAC ou toute autre organisation pertinente pour trouver une solution collective au maintien de ces structures d'insertion professionnelle et sociale à Morges ?

Pour le Groupe PSIG

Nicolas Heredia



Déposé au Conseil communal du 1^{er} octobre 2025

